



UN PEU DE RESPECT !

Année 1503 - Poursuites contre Félisot CAILLERY, cleric de loi à La Rivière de Corps

L'accusé a fait tomber sa mère par Terre en lui arrachant des mains une serpe qu'elle voulait reprendre chez lui.

De plus, il l'a appelée plusieurs fois « *vieille vaudoise* » ou « *vieille sorcière* ».

Dépositions de sa mère et de ses frères Jacquin et Perrin, seuls témoins cités.

L'accusé est condamné à une amende de 40 sous tournois et deux livres de cire.



relevé par : Marie-France FÈVRE

source : AD Aube série G